COMMUNE DE COMPERTRIX
PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-neuf heures,

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs, Tommy ARCHIMBAUD, Pascale BOUSSARD, Marc BOTELLA, Jean-Maxence BOUXIN, Francis FLOT, Marie-Thérèse GUILLEMIN, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Liliane MARTIN, Dominique POMMIER,

ABSENTS : Laure PAROT, Cédric MATHIEU.

VOTES PAR PROCURATION :

- Laure PAROT ayant donné pouvoir à Pascale BOUSSARD
- Cédric MATHIEU ayant donné pouvoir à Françoise LENORMAND-RUELLE.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Nomination d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Pascale BOUSSARD pour remplir des fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 mai 2023
Le procès-verbal de la réunion du dernier conseil municipal du 23 mai 2023 est approuvé.

Pascal LEFORT présente l'ordre du jour ainsi que les questions diverses qui seront évoquées lors de cette réunion.

Délibération n° D 2023 029 : Demande de subventions et dotations dans le cadre de la création d'un restaurant scolaire.

Pascal LEFORT indique qu'il a eu l'occasion d'échanger avec le Président du Conseil Départemental de la Marne sur le financement du projet de création d'une cantine scolaire. Il lui a été conseillé de déposer une demande de subvention rapidement et ce même avant le stade d'avant-projet définitif. En effet, le département a besoin de perspective des projets qu'il serait amené à financer. Par ailleurs, un dépôt de dossier durant l'été pourrait permettre une instruction et une présentation lors de la prochaine commission d'attribution de subvention. Par conséquent, le Maire propose que l'ensemble des demandes de subventions soient déposées d'ici la fin de l'été. Il précise que le total est de 1 415 000€ HT pour les travaux, y compris honoraires et études diverses. Il présente le détail de ces subventions par rapport aux différents partenaires. Il est demandé si une marge a été prise dans le cas d'augmentation des prix des matériaux. Pascal LEFORT précise que les prestataires ont pris en compte une certaine marge au moment de leur offre.

La commune de Compertrix a engagé depuis quelques mois le projet de création d'un restaurant scolaire pour les enfants des deux écoles afin d'être conforme aux normes en vigueur mais aussi de répondre à un besoin toujours plus important en matière d'accueil d'enfants à la cantine. Les conditions actuelles ne permettent plus de faire face aux besoins.

Dans ces conditions en 2021, un programmiste a été recruté afin de définir l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation d'un projet concret et optimisé.

Ce bureau d'étude a permis d'établir un programme. Celui-ci présente l'opération et le recensement précis des besoins. Ce projet portera une attention particulière sur l'économie d'énergie recherchée et l'adaptation

aux changements climatiques (végétalisation, économie d'eau). La sélection du futur site et les conditions de construction au regard de toutes les normes et contraintes en vigueur sont prises en compte. La surface attendue est d'environ 400 m². Les spécificités techniques et environnementales ont été consignées ainsi que les conditions d'exploitation et de maintenance. L'enveloppe financière des travaux est estimée à 1 065 000€ HT hors coûts du programmiste et du maitre d'œuvre.

Le maître d'œuvre OMADA accompagné dans le cadre d'un groupement formé par différents bureaux d'études spécialisés, a présenté un avant-projet sommaire approuvé par le maître d'ouvrage en avril dernier. La phase d'avant-projet définitif est déjà très engagée et devrait être validée dans les semaines à venir.

L'enveloppe des travaux est confirmée et les coûts des études et diagnostic préalables ainsi que les honoraires sont estimés à 350 000€ HT. Soit un coût global du projet envisagé pour1 415 000€ HT soit 1 698 000,00€ TTC.

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

La date de lancement de l'appel d'offre est envisagée en octobre 2023

La date prévisionnelle de démarrage de l'opération en : février 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : janvier 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 1 415 000€ HT

- approuve le plan de financement exposé ci -après,

- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL ainsi que des subventions auprès du Conseil départemental de la Marne, du conseil Régional Grand Est et dans le cadre du fonds Leader.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Cout du projet

Estimation du coût du projet Hors Taxe	1 415 000,00 €
Travaux	1 065 000,00 €
Etudes préalables et honoraires	350 000,00 €
Financement par fonds publics	
DETR	500 000,00 €
DSIL	280 000,00 €
Département 20%	215 000,00 €
Région- soutien service de proximité	100 000,00 €
Leader plafonné à 30 000€	30 000,00 €
TOTAL	1 125 000,00 €
en pourcentage	79,51%
Autofinancement	290 000,00 €
Sur fonds propres	40 000,00 €
Par emprunt	250 000,00 €

Délibération n° D 2023 030 : Modification de la durée hebdomadaire de service pour un ATSEM.

Pascal LEFORT apporte des précisions sur les régularisations de durée hebdomadaire de service pour certains agents. Ils sont recrutés et payés sur le temps de travail exact qu'ils effectuent. Certains emplois ont été créés pour un nombre d'heures plus important que le contrat. Il y a lieu de faire concorder ces données au plus précis possible.

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'une ATSEM contractuelle pour l'école maternelle Jean ROSTAND emploi permanent à temps non complet.

En effet, ce poste a été ouvert pour une durée hebdomadaire de service de 35h00. L'agent dispose d'une annualisation de son temps de travail entre les heures sur le temps scolaire et les heures hors temps scolaire. La durée hebdomadaire de service effective est de 33h 36.

Après avoir entendu le Maire après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE

- de porter de 35h00 heures à 33,36 heures la durée hebdomadaire de service d'un emploi d'un ATSEM.

Délibération n° D 2023 031 : Modification de la durée hebdomadaire de service pour un adjoint technique au service périscolaire et entretien des bâtiments.

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique territorial embauché à l'école élémentaire et l'école maternelle à temps non complet.

En effet, ce poste a été ouvert pour une durée hebdomadaire de service de ~~06h00~~ (04h00) comprise pour assurer le service de restauration scolaire.

L'agent assure tous les mardis 2 h de ménage dans les écoles. La durée hebdomadaire de service effective est désormais de 6h 00.

Après avoir entendu le Maire après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE

- de porter de 4 heures à 6 heures la durée hebdomadaire de service d'un emploi d'un adjoint technique territorial agissant sur du temps de restauration scolaire et d'entretien.

Délibération n° D 2023 032 : Demande de contribution à la bibliothèque de l'école maternelle Jean ROSTAND

Pascal LEFORT indique que l'école maternelle disposait d'un fond bibliothécaire insuffisant et obsolète.

La directrice de l'école et son équipe souhaitent habituer les enfants de l'école maternelle au principe d'emprunt de livres et ainsi les habituer à cet usage de bibliothèque.

Vu la circulaire ministérielle DGESCO n°2019-0014 du 13 mars 2019,

Vu la demande formulée par la directrice de l'école maternelle Jean ROSTAND de participer à l'élaboration d'un fonds bibliothèque permettant aux enfants dès leur plus jeune âge de se familiariser avec le processus d'emprunt d'ouvrages à lire,

Vu les motivations indiquées dans la demande de subvention au titre du plan bibliothèque 2022-2023 permettant aux écoles de constituer un fond bibliothécaire avec financement par l'inspection d'académie de 1 500€,

Vu l'obligation faite à la commune, si elle y est favorable, de participer à la hauteur de 10%,

Le Maire expose au conseil municipal que pour l'école élémentaire, la commune a aussi participé au financement d'un fons bibliothécaire et que, par souci d'équité, il serait favorable à cette demande qui lui paraît tout à fait légitime

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Décide de participer au fonds bibliothécaire de l'école maternelle en proposant 150 €,
- Indique que les crédits sont prévus au budget.

Questions diverses :

- **Rue Jules FERRY** : fin des travaux les 22 et 23 juin prochain avec le rabotage et la pose d'enrobés.
- **Rue Pasteur** : Les travaux de rénovation des réseaux humides par NETP sont ~~est~~ bien avancés entre la rue Jules FERRY et la Route de Blacy. Cegelec procède à l'enfouissement des réseaux secs. Malgré la signalisation présente, il a été constaté des véhicules à contre sens. Une information sera faite auprès de l'entreprise pour envisager une amélioration de la visibilité de la signalisation mais aussi permettant de faciliter les manœuvres des riverains qui rencontrent de grosses difficultés pour rentrer ou sortir de chez eux. Une autre information sera faite auprès de la police municipale afin qu'elle puisse effectuer une surveillance et quelques contrôles.
- **Terrain de basket 3X3** : les travaux débuteront le lundi 3 juillet sous réserve du bon approvisionnement en matériaux.
- **Football** : Un club de football souhaite s'installer à Compertrix. Ce club est installé actuellement à Coolus depuis 5 ans et souhaite prendre un peu d'essor avec des équipements adaptés. Les dirigeants souhaitent disposer de plus d'espace et plus d'équipement. Elle est officiellement affiliée à la FFF. L'équipe Vétérans de la Section foot du Foyer de Compertrix émettait le souhait de rejoindre ce club. Les informations paraissent intéressantes puisque cette structure intégrerait l'équipe des Vétérans. Pascal LEFORT propose qu'une convention soit rédigée pour fixer les conditions d'utilisation notamment avec un partenariat avec Coolus pour une durée expérimentale d'un an. Une école de football pourrait être créée avec cette installation. Un accord de principe est donné pour recevoir les dirigeants et éventuellement leur laisser un an pour faire leur preuve.
- **Les 2 défibrillateurs** sont livrés avec un caisson spécifique avec alarme et chauffage et celui de la salle polyvalente sera sorti de la salle et inséré dans un même caisson. Une formation d'utilisation sera proposée aux élus.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Date du prochain conseil municipal : 29 aout 2023.

La secrétaire de séance,

Pascale BOUSSARD

Le Maire,

MAIRIE DE COMPERTRIX MARNE

Pascal LEFORT